

# CONVOCATION EXAMENS

## SESSION 1 - MAI 2025

**IMPORTANT** : les étudiants qui bénéficient d'un aménagement pour les examens recevront une convocation individuelle précisant le lieu de leurs examens.

Si vous êtes concerné(e) et que vous n'avez pas reçu de convocation individuelle, veuillez contacter d'urgence le service licence : [licence.esthua@univ-angers.fr](mailto:licence.esthua@univ-angers.fr)

| étudiants concernés : les étudiants ABJ (absence justifiée) aux CC de langues vivantes | lundi 12 mai 2025    | pour connaître votre salle, veuillez consulter le planing en ligne | entre 9 h et 17 h (cf. tableau ORAUX LV) | ORAUX DE LANGUES - les étudiants concernés doivent consulter le tableaux ORAUX LV |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| FORMATION                                                                              | JOUR épreuve         | horaires                                                           | lieu épreuve                             | Unité                                                                             |
| L1 parcours TOURISME                                                                   | mardi 13 mai 2025    | 08 h 30 - 11 h 30                                                  | AMPHI BODIN (250 pl) FAC DROIT           | UE 2 : Acteurs et territoires du Tourisme                                         |
|                                                                                        | mercredi 14 mai 2025 | 08 h 30 - 10 h 00                                                  | AMPHI POCQUET (175 pl) FAC DROIT         | UE 5 : Qualité, normes, sécurité et environnement en tourisme                     |

### IMPORTANT : consignes à respecter obligatoirement

- présentation en salle d'examen **30 minutes avant le début des épreuves**
- OBLIGATOIRE : accès à la salle d'examen uniquement sur présentation de la **carte d'étudiant** (à défaut, vous devez justifier de votre identité à l'aide d'un document original et officiel comprenant une photo).
- seuls les dictionnaires papier français-étranger et vocabulaire sont autorisés pour les étudiants étrangers, aucun dictionnaire électronique ne pourra être utilisé.
- prévoir une pochette transparente avec tous les éléments nécessaires pour composer (stylo, crayons de papier, etc.) ;

**Toute fraude aux examens est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'étudiant.e coupable.**